



Primes des Secrétaires administratifs de l'Équipement

Primes des SAE affectés en administrations centrale

catégorie B	2003	2004	2005	2006	Evolution 2007	2007	Complément 2007
SA classe normale >éch 8	3.261	4.050	4.285	4.515	+ 150	4.665	+ 250
SA classe normale <éch 8	4.333	4.600	4.835	5.065	+ 150	5.215	+ 780
SA classe supérieure	5.189	5.700	5.935	6.165	+ 150	6.315	+ 560
SA classe exceptionnelle	5.671	6.200	6.435	6.665	+ 150	6.815	+ 1.200
Complément géographique en +		792	792	805,80		810	

Primes des SAE affectés en services déconcentrés

Depuis 2006 il y a un régime indemnitaire avec deux montants, pour les SAE ex SD. Les SAE affectés dans les services déconcentrés d'Ile de France, et les Hors Ile de France.

catégorie B	2003	2004	2005	2006	Evolution 2007	2007	Complément 2007
SAE hors Ile de France							
SA classe normale >éch 8	2.654	3.212	3.450	3.680	+ 150	3.830	100
SA classe supérieure	3.248	3.700	3.935	4.165	+ 150	4.315	100
SA classe exceptionnelle	3.248	4.000	4.300	4.530	+ 150	4.680	100
Complément géographique en +		792	792	805,80		810	
SAE en Ile de France							
SA classe normale <éch 8			3.450	3.950	+ 150	4.100	250
SA classe normale >éch 8			3.450	3.950	+ 150	4.100	900
SA classe supérieure			3.935	4.435	+ 150	4.585	900
SA classe exceptionnelle			4.300	4.800	+ 150	4.950	900
Complément géographique en +			792	805,80		810	

Rappel : le complément géographique est fixe et non modulable

Montants maxi et mini suivant la modulation.

La modulation individuelle pour les SAE affectés en service déconcentrés est de : 0.90 à 1.10, (Ile de France et Province) et de 0.80 à 1.20 pour l'administration centrale

grade	Modulation maxi			Modulation mini			Taux moyens			écart Taux moyens	
	AC	En IDF	Hors IDF	AC	En IDF	Hors IDF	AC	En IDF	Hors IDF	AC / hors IDF	AC/ en IDF
SAE CN	6.258	4.510	4.213	4.172	3.690	3.447	5.215	4.100	3.830	1.385	1.115
SAE CS	7.578	5.043	4.746	5.052	4.126	3.883	6.315	4.585	4.315	2.000	1.730
SAE CE	8.178	5.445	5.148	5.452	4.455	4.212	6.815	4.950	4.680	2.135	1.865

Les écarts sont encore plus accentués avec l'attribution du complément 2007 de décembre fixé par la DGPA pour rapprocher les régimes indemnitaires des personnels de l'ex écologie et de l'ex-équipement.

Comme les années précédentes la CFDT demande une réelle concertation sur les différents régimes indemnitaires des personnels administratifs.

Une motion CFDT, CGT et UNSA (FO n'a pas voulu s'y associer) a été remise au président de la CAP des SAE le 8 novembre 2007. (motion ci-jointe).

Régime indemnitaire,

le président de la CAP (7-8 novembre 2007) ainsi que Monsieur SAFFROY n'ayant pu argumenter aux questions posées sur la différence de répartition entre la province et la région parisienne la motion ci dessous a été remise par les représentants CFDT CGT et UNSA, (FO n'a pas voulu s'y associer) :

Motion des représentants du personnel CFDT – CGT – UNSA

Monsieur le président,

L'ensemble des représentants du personnel réunis en CAP les 7 et 8 novembre 2007 vous a fait part de son indignation sur la répartition injuste des primes annoncée le 24 octobre 2007 par la DGPA, entre les SAE de province, d'Ile de France et de l'administration centrale.

Les élus exigent l'ouverture d'une véritable concertation sur l'ensemble du régime indemnitaire :

- harmonisation des primes SAE, qu'ils soient affectés en AC, Ile de France ou province.
- harmonisation entre les différentes composantes du MEDAD.

Cela suppose le rattrapage dès 2008 des primes des SAE de province.